



**MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
général**

NOTES DE SERVICE

(Direction de la comptabilité publique, 1958-1997)

Répertoire méthodique détaillé

établi par Sylvie JULIEN

1ère édition électronique

Centre des archives économiques et financières
Savigny-le-Temple

2023

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.
Il est en français.
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD
(version 2002).

Sommaire

Notes de service.....6

Référence

B-0058262/1 – B-0058271/1, B-0069301/1 – B-0069326/1

Niveau de description

Dossier

Intitulé

Notes de service.

Dates extrêmes

1958 - 1997

Noms des principaux producteurs

Direction de la comptabilité publique.

Importance matérielle

36 boîtes soit 4,13 mètres linéaires.

Langue des documents

Français

Institution responsable de l'accès intellectuel

Service des archives économiques et financières

Localisation physique

Savigny-le-Temple (77)

Conditions d'accès

Communicabilité selon les articles L.213-1 à L.213-6 du Code du patrimoine.

Conditions d'utilisation

La reproduction de ces documents est soumise au règlement intérieur de la salle de lecture du Service des archives économiques et financières.

Modalités d'entrée

Versement.

Historique du producteur

La direction générale de la comptabilité publique procède de l'ancienne direction de la comptabilité générale (décret du 16 mai 1863, complété par le décret du 10 janvier 1913). Au plan local, les fonctions de receveur général des finances (recettes) et de payeur (dépenses) sont fusionnées pour donner naissance au trésorier-payeur général (décret du 21 novembre 1865). La répartition des missions entre les services réserve la préparation du budget de l'État au directeur général de la comptabilité publique, qui rédige le texte du projet de loi à soumettre aux délibérations du Conseil d'État et prépare le projet de loi du règlement définitif du budget de chaque exercice, ainsi que le compte définitif des recettes. Il concourt également, avec le directeur du mouvement général des fonds, à la surveillance de la gestion des comptes (arrêté du 16 décembre 1869). Le processus de règlement du contrôle de l'engagement de la dépense publique n'est effectif qu'à l'issue de la Première Guerre mondiale, via la création de la direction du budget et du contrôle financier, à partir du Bureau central et du budget de la comptabilité publique (1919) et la mise en œuvre du contrôle des dépenses

engagées (1922). Cette réorganisation fonctionnelle recentre la nouvelle direction de la comptabilité publique sur sa vocation comptable. Redevenue direction générale (décret du 2 novembre 1998), elle a vocation à assurer le pilotage du réseau du Trésor public. Dans sa fonction de caissier de l'État, elle exécute, avec certains services des directions générales des impôts, des douanes et des droits indirects, les ressources et les charges budgétaires de l'État (loi du 1er août 2001, art. 6 et 9). Elle élabore, en liaison avec la direction du budget les règles, les méthodes et les systèmes d'information, budgétaires et comptables de l'État, nécessaires à la mise en œuvre de la loi organique du 1er août 2001 (décret du 10 mars 2003, art 2). À partir du 1^{er} janvier 2007, la DGCP a des compétences en matière domaniale, à travers le Service France Domaine (décret n° 2006-1792 du 23 décembre 2006). Par l'intermédiaire du trésorier-payeur général de région, elle participe à la maîtrise de l'exécution des lois de finances, en assurant le contrôle financier auprès des autorités administratives déconcentrées, et en assistant le ministre chargé du budget dans la mise en œuvre des mesures destinées à prévenir une détérioration de l'équilibre budgétaire (décret du 27 janvier 2005). En 2008, la DGCP fusionne avec la direction générale des impôts en une direction générale des finances publiques (décret n° 2008-310 du 3 avril 2008).

Évaluation, tris et éliminations

Les doublons ont été éliminés.

Mode de classement

Ces archives ont été classées de manière thématique.

Présentation du contenu

Ce versement comporte les notes de service de la direction de la comptabilité publique entre 1958 et 1971 et entre 1980 et 1997.

Au cours de cette période, la direction de la comptabilité publique a été active dans de nombreux domaines au sujet desquels ces notes sont susceptibles de contenir des éléments, en plus des aspects d'organisation et de fonctionnement de la direction : recouvrement d'une partie des recettes publiques, notamment fiscales, paiement des dépenses publiques, tenue de la comptabilité de l'État, gestion de fonds déposés.

Sources complémentaires

B-0058222/1 – B-0058226/1 : pelurier des notes de service (recettes et dépenses (1958-1979)

B-0063133/1 – B-0063154/1, B-0063254/1 – B-0063263/1 : pelurier des instructions et notes de service, par bureau (1961-1979)

Indexation

Comptabilité publique

B-0069301/1 - B-0069324/1

Notes de service.

1958-1997

B-0069301/1

1958

B-0069302/1

1959

B-0069303/1

1960

B-0069304/1

1961

B-0069305/1

1962

B-0069306/1

1963

B-0069307/1

1964

B-0069308/1

1965

B-0069309/1 - B-0069310/1

1966

B-0069309/1

1^{er} trimestre.

B-0069310/1

2^e trimestre.

B-0069311/1 – B-0069312/1

1967

B-0069311/1

1^{er} trimestre.

B-0069312/1

2^e trimestre.

B-0069313/1 – B-0069314/1

1968

B-0069313/1

1^{er} trimestre.

B-0069314/1

2^e trimestre.

B-0069325/1 – B-0069326/1

1971

B-0069325/1

1^{er} trimestre.

B-0069326/1

2^e trimestre.

B-0058262/1

1980

B-0058263/1

1981

B-0058264/1

1982

B-0058265/1

1983

B-0058266/1 – B-0058267/1

1984

B-0058266/1

1^{er} semestre.

B-0058267/1

2^e semestre.

B-0058268/1 – B-0058269/1

1985

B-0058268/1

1^{er} semestre.

B-0058269/1

2^e semestre et diffusion spéciale.

B-0058270/1

1986 et diffusion spéciale.

B-0058271/1

1987

B-0069315/1

1988

B-0069316/1

1989

B-0069317/1

1990

B-0069318/1

1991

B-0069319/1

1992

B-0069320/1

1993

B-0069321/1

1994

B-0069322/1

1995

B-0069323/1

1996

B-0069324/1

1997